

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET GARANTIES

1- Champs d'Application – Apposabilité

1.1 Objet Les présentes ont pour objet d'informer le client sur les conditions et les modalités générales de vente dans lesquelles l'opticien/photographe procède au devis, à la vente de l'équipement optique et sa livraison ou de tout autre matériel ou produit photo. Les conditions générales de vente sont celles en vigueur au jour de la commande.

1.2 Commande Toute acceptation d'un devis ou achat de marchandises suppose l'adhésion aux présentes conditions. La signature du devis vaut commande définitive et ne peut donner lieu à d'éventuelles modifications, sauf nouveau devis accepté ou accord exprès de l'opticien/photographe. Les offres de produits et prix sont valables dans la limite des stocks disponibles chez les fournisseurs. En cas d'annulation de la commande, le client conserve l'obligation de payer la totalité des sommes dues à l'opticien/photographe «SARL l'Oeil de l'Odon». L'opticien/photographe se réserve le droit de refuser une commande d'un client avec lequel il existerait un litige sur le paiement d'un précédent achat.

2- Prix Et Modalités De Paiement

2.1 Prix Les prix sont ceux affichés ou indiqués sur le devis, préalablement remis au client acquéreur par le vendeur, et s'entendent toutes taxes comprises en euros. (L'opticien/photographe «SARL l'Oeil de l'Odon» conserve la propriété pleine et entière des produits vendus jusqu'au complet paiement du prix, en principal, frais et taxe compris.)

2.2 Modalités De Paiement Un acompte minimum de 50% du montant du devis est à verser à la commande. Il est expressément convenu que les sommes versées d'avance ont valeur d'acompte et ne pourront être imputées que sur la commande passée.

2.3 Possibilité De Paiement En 2, 3 ou 4 fois Sans Frais En Carte Bancaire Pour tous les clients détenteurs d'une carte bancaire sans contrôle du solde (il faut que les chiffres soient en relief sur la carte), l'Oeil de l'Odon vous offre la possibilité de régler vos achats en 2, 3 ou 4 fois sans frais. Cette offre ne concerne que les paiements compris entre 180 et 3100 € et doit s'effectuer sur la totalité de la facture, à la commande. Le 1er versement est un paiement classique carte bancaire, puis le solde de l'achat sera récupéré par des opérations de cartes bancaires à distance les mois suivants. Les montants prélevés sont similaires : montant de l'achat divisé par le nombre de paiement y compris le premier versement. Cette facilité de paiement en plusieurs fois est entièrement sécurisée et sera réalisée directement via le terminal de paiement « TPE » mis à disposition par la banque « CA NORMANDIE ». Un contrat signé et daté sera remis à cette même banque « CA NORMANDIE », par nos soins, le jour du paiement.

2.4 Chèques Non Acceptés Les chèques ne sont pas acceptés.

2.5 Chèques Cadeaux De l'UCIA Pré-Bocage Sont acceptés comme moyen de paiement, les chèques cadeaux de l'UCIA Pré-Bocage d'une valeur de 10 € chacun. L'opticien/photographe «SARL l'Oeil de l'Odon» se réserve le droit de n'accepter que 10 chèques cadeaux par facture émise. Il n'y a pas de remboursement possible si le montant des chèques cadeaux est supérieur au montant dû. L'opticien/photographe «SARL l'Oeil de l'Odon» se réserve le droit de refuser et de signaler à qui de droit, tout chèque cadeau qui semblerait frauduleux ou avoir été falsifié.

3- Réserve De Propriété – Livraison

Il est stipulé expressément que la marchandise reste la propriété du vendeur tant qu'elle n'est pas intégralement payée. Articles L.441-3 et suivants du code de commerce. Pénalités pour retard : 3 fois le taux d'intérêt légal. Compétence : Tribunal de Commerce de Caen. Indemnités forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 € HT. L'équipement est mis à disposition par l'opticien/photographe dans les délais indiqués, sous toute réserve. Tout dépassement de délai ne pourra donner lieu ni à dommages et intérêts, ni à une retenue ou annulation de la commande par le client.

4- Garanties Et Responsabilités

Les produits sont conformes aux réglementations et normes en vigueur en France (DOM TOM inclus). L'opticien/photographe «SARL l'Oeil de l'Odon» ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-respect de la législation du pays où le produit est utilisé. De même, l'opticien/photographe «SARL l'Oeil de l'Odon» ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de dommages indirects du fait de l'achat des produits.

4.1 Garantie Adaptation Leica Eyecare s'emploie à produire des verres répondant au plus près à vos besoins. Néanmoins vous pouvez rencontrer des difficultés d'adaptation, surtout avec votre première paire de verres progressifs. Dans ce cas, nous vous préconisons de vous rapprocher de votre opticien «SARL l'Oeil de l'Odon», qui pourra procéder à la commande de verres progressifs avec une géométrie plus adaptée (mais de correction et d'options équivalentes), ou bien de commander deux paires de verres, une en vision de loin et une en vision de près. La différence de prix reste à la charge du client et il n'y a pas de remboursement de la différence. Garantie valable 6 mois après la date de livraison des verres.

4.2 Garantie Défaut De Fabrication Et/Ou De Traitement Votre monture ou votre matériel photo acheté neuf est garantie 2 ans contre tous défauts de fabrication. Vos verres optiques Leica Eyecare sont garantis 3 ans contre tous défauts de fabrication et/ou défauts de traitement. La garantie légale de conformité est de 6 mois sur les montures dites reconditionnées appelées « Lunette des Tiroirs », depuis la mise en vigueur de la loi Hamon.

4.3 Garantie Casse et/ou Rayure Leica Eyecare est le premier verrier à proposer une garantie de 2 ans en cas de dommages tels que les rayures ou la casse. Sur présentation de vos verres à votre opticien «SARL l'Oeil de l'Odon», ce dernier procédera à leur remplacement. Limité à une fois (corrections, matériaux et traitements identiques) sur une période de 2 ans. Franchise de 35% la première année sur le montant payé initialement, ou 65% la seconde année.

4.4 Garantie Vol En cas de vol de vos lunettes et sur présentation du récépissé du dépôt de plainte, votre opticien «SARL l'Oeil de l'Odon» procédera au remplacement de vos verres Leica Eyecare. Limité à une fois (corrections, matériaux et traitements identiques) sur une période de 2 ans. La monture n'est pas garantie contre le vol. Franchise de 35% la première année sur le montant payé initialement, ou 65% la seconde année.

4.5 Limite De Garantie Le client bénéficie de l'ensemble des garanties citées précédemment. La garantie casse et/ou rayure s'exerce dans la limite des pièces disponibles, hors montures dites reconditionnées appelées «Lunette des Tiroirs», produits soldés, promotions et remises, produits saisonniers et accessoires. Sont également exclus de ces garanties tous les autres risques : perte et utilisations anormales.

5- Service Après-Vente

5.1 Entretien L'opticien vérifie gratuitement votre équipement lunette de vue durant toute sa durée de vie, il assure un nettoyage et effectue les réglages nécessaires.

5.2 Réparations L'opticien s'engage à réaliser les réparations éventuelles sur votre monture optique (facturées ou non suivant la grille des tarifications affichée en magasin).

6- Réserves De Fabrication, Montage et Retaille

Dans le cas d'un montage effectué sur une monture fournie par le client ou de retaille des verres d'un équipement fourni par le client ou d'un réglage effectué sur une monture fournie par le client, lorsque la monture et/ou l'équipement a été acquis auprès d'un autre opticien ou d'un tiers, l'opticien décline toute responsabilité en cas de casse lors du montage et/ou de la retaille et/ou du réglage. En cas de commande du client se rapportant aux éléments ci-dessus, l'opticien se réserve le droit de refuser la commande s'il estime le risque trop important. Le tarif de la prestation apparaît sur le devis à la ligne « RETAILLE D'UN VERRE OPTIQUE » et/ou « RESTAURATION MONTURE COMPLÈTE » et/ou « RHABILLAGES + AJUSTAGE MONTURE ».

7- Force Majeure

Les retards ou la non-exécution des commandes résultant d'un cas de force majeure (incendie, inondation, grève, réglementation ou instruction de la force publique) ou tout autre évènement extérieur, imprévisible et irrésistible ne pourront donner lieu à indemnisation et dégagera chacune des parties des obligations à leur charge.

8- Compétence et Droit Applicable – Données Nominatives

Les présentes sont soumises au droit français et tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Les informations et données personnelles recueillies sont nécessaires à l'élaboration du devis dans le cadre des relations commerciales entre l'opticien/photographe «SARL l'Oeil de l'Odon» et son client. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui participent à ces relations et notamment à votre caisse de Sécurité Sociale et à votre Organisme Complémentaire à l'Assurance Maladie (OCAM). Elles feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique, conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

9- Remise De -50% Valable Pour Une 2nde Paire de Verre Leica Eyecare Achetée Dans l'Année Qui Suit un 1^{er} Achat

Pour l'achat minimum de 2 verres unifocaux ou progressifs de marque Leica Eyecare, le client bénéficie d'une remise de -50% pour l'achat d'une 2nde paire de verres de même marque et de gamme de prix équivalente ou inférieure, pendant une année à compter du jour de la commande de la première paire de verre.